

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2022/23/OCS-MAS**  
**Mars 2022**

**AUX:** Points de contact du Codex  
Point de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations sur les Règles s'appliquant à la sélection des méthodes de type II parmi plusieurs méthodes de type III**

**DATE LIMITE: 30 juin 2022**

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour obtenir des informations d'ordre général, veuillez vous référer au [REP21/MAS](#), paragraphe 119 et annexe V.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à fournir leurs observations sur les *Règles s'appliquant à la sélection des méthodes de type II* parmi plusieurs méthodes de type III qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous. Lors de la formulation des observations, il convient de tenir compte des débats qui ont eu lieu lors de la quarante et unième session du CCMAS (voir REP21/MAS, paragraphes 112-118) et en particulier que les règles doivent être consultées en complément des *Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex* ([Manuel de procédure du Codex](#)) existantes; et qu'elles visent à faciliter le processus de sélection des méthodes de type II parmi plusieurs méthodes de type III.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Des directives supplémentaires, y compris les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#) ainsi que le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-whocodexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
6. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).